

---

# Diplôme de comptabilité et de gestion

---

Rapport du jury - session 2018

---

Anne GASNIER, présidente du DCG,  
Inspectrice générale d'économie et gestion

---

# 1- PRÉSENTATION DE LA SESSION 2018

Les épreuves écrites de la session 2018 se sont déroulées du 24 mai au 1<sup>er</sup> juin 2018.

Le jury a délibéré le 27 août 2018.

Les résultats ont été publiés le 29 août 2018.

## 1.1- Composition du directoire

**Présidente** Anne GASNIER, inspectrice générale de l'éducation nationale.

**Vice-président** Gérard MELYON, professeur des universités.

Le directoire est assisté par un secrétaire, M. Jean-Marie MASSONNAT, professeur agrégé d'économie-gestion.

## 1.2- Données statistiques

### 1.2-1. Les effectifs

Répartition des candidats par académie.

Académies	Nombre de candidats dans l'académie	Répartition en %
Aix-Marseille	1164	5.1%
Amiens	445	2.0%
Besançon	324	1.4%
Bordeaux	836	3.7%
Caen	209	0.9%
Clermont-Ferrand	279	1.2%
Corse	99	0.4%
Dijon	300	1.3%
Grenoble	832	3.7%
Guadeloupe	271	1.2%
Guyane	44	0.2%
La Réunion	313	1.4%
Lille	792	3.5%
Limoges	174	0.8%
Lyon	1285	5.7%
Martinique	241	1.1%
Montpellier	837	3.7%
Nancy-Metz	638	2.8%
Nantes	1778	7.9%
Nice	581	2.6%
Orléans-Tours	561	2.5%
Poitiers	361	1.6%
Reims	321	1.4%
Rennes	1675	7.4%
Rouen	394	1.7%
Strasbourg	700	3.1%
Toulouse	727	3.2%
Paris-Créteil-Versailles (PCV)	6439	28.5%
<b>TOTAUX</b>	<b>22619</b>	<b>100%</b>

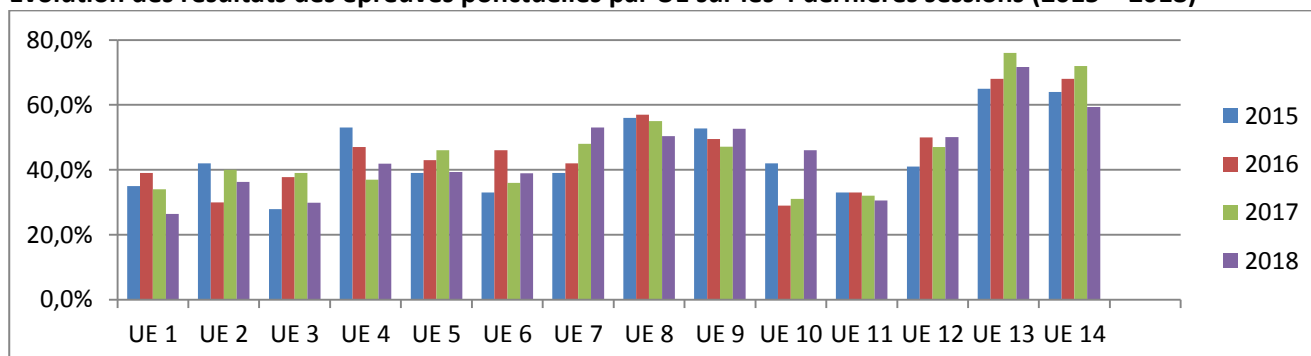
### 1.2.2- Nombre de diplômés :

	2018	2017	2016	2015
Épreuves ponctuelles	3498	3391	5018	3715
VAE	52	62	48	57
- Validation intégrale	3	5	2	4
- Validation partielle	49	57	46	53
<b>TOTAL DIPLÔMÉS</b>	<b>3550</b>	<b>3453</b>	<b>5066</b>	<b>3772</b>

### 1.2.3- Résultats par UE

UE	Inscrits	Présents	Notes ≥10
1-Introduction au droit	5304	4449	26.4%
2-Droit des sociétés	8559	7448	36.3%
3-Droit social	7712	6707	29.9%
4-Droit fiscal	8333	7157	41.9%
5-Économie	4646	3886	39.3%
6-Finance	5721	5056	38.9%
7-Management	7149	6320	53.0%
8-Système d'information et de gestion	4595	3834	50.4%
9- Introduction à la comptabilité	7942	6920	52.6%
10- Comptabilité approfondie	8920	7620	46.0%
11- Contrôle de gestion	7666	6796	30.5%
12- Anglais appliqué aux affaires	5860	5329	50.1%
13- Relations professionnelles	4425	2232	71.7%
14- Épreuve facultative de langue vivante	1474	1293	59.3%

### Évolution des résultats des épreuves ponctuelles par UE sur les 4 dernières sessions (2015 – 2018)



### 1.2.4- Moyennes des UE par population de candidats

La population des candidats a été scindée en deux sous-populations :

- Le groupe 1 (G1), regroupe les candidats s'étant déclarés, lors de l'inscription, scolarisés en classes de DCG dans un établissement public ou privé sous contrat ;
- Le groupe 2 (G2), regroupe tous les autres candidats qu'ils suivent ou non une préparation au sein d'un organisme de formation.

UE	Moyenne globale	Moyenne G1	Moyenne G2
1-Introduction au droit	7.6	8.3	6.4
2-Droit des sociétés	8.3	9.1	7.3
3-Droit social	8.1	9.1	6.9
4-Droit fiscal	8.7	9.5	7.8
5-Économie	8.4	8.9	7.4
6-Finance	8.6	9.2	7.2
7-Management	9.7	10.5	8.6
8-Système d'information et de gestion	9.4	9.8	8.4
9- Introduction à la comptabilité	9.6	10.3	9.1
10- Comptabilité approfondie	9.1	10.0	8.1
11- Contrôle de gestion	7.7	8.7	6.5
12- Anglais appliqué aux affaires	9.9	10.3	9.2
13- Relations professionnelles	11.6	11.7	11.3
14- Épreuve facultative de langue vivante	10.7	10.7	10.5

### 1.3- Fraudes

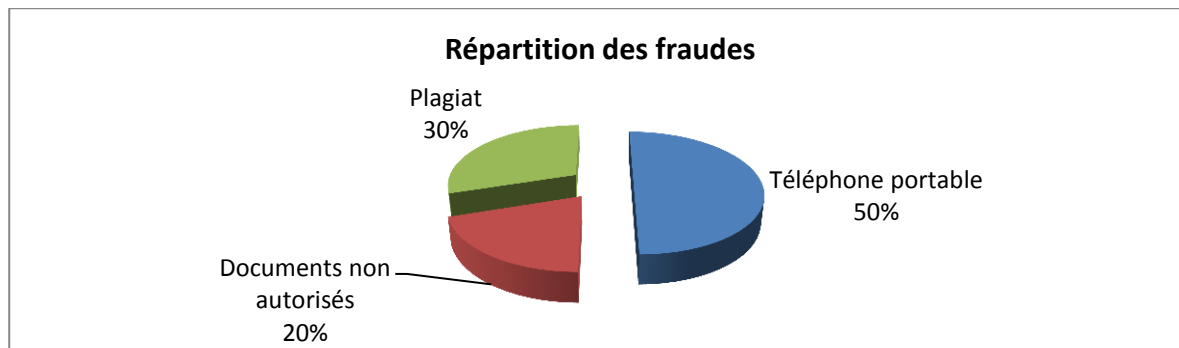
Cette année encore, le jury a dû faire face à un nombre croissant de fraudes.

Le jury tient à rappeler qu'une infraction au règlement de l'examen constitue une fraude, notamment l'utilisation de documents et/ou matériels non autorisés, y compris le fait de porter sur soi un téléphone portable allumé.

Le mémoire de l'UE 13, relations professionnelles, doit permettre au candidat de produire une réflexion personnelle sur un thème librement choisi. Aussi le fait de copier dans le corps du mémoire, un document sans le signifier expressément, mais aussi d'utiliser « in extenso » le plan détaillé d'un article de recherche, constitue également une fraude.

Lorsqu'un cas de fraude est avéré, la session en cours du DCG est annulée pour le candidat, ce qui signifie, que toutes les UE passées durant la session sont annulées. De plus, le jury peut décider de poursuivre le candidat en proposant au recteur de l'académie d'origine du candidat une interdiction de se représenter au DCG pour un ou deux ans.

Le jury souhaite bien alerter les candidats sur les suites d'un comportement frauduleux lors des épreuves.

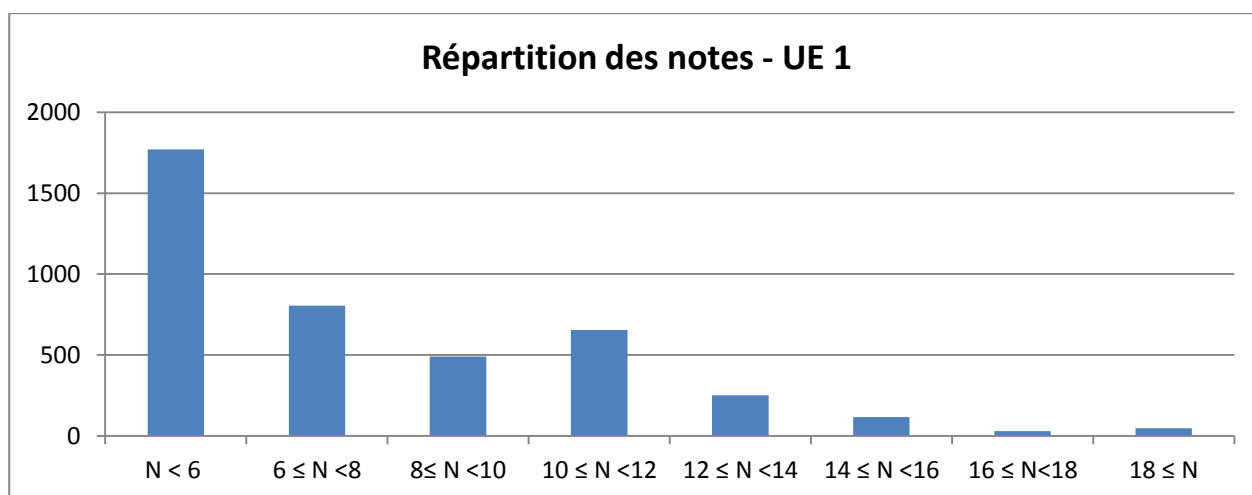


## 2- COMMENTAIRES DES RÉSULTATS POUR LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE) ÉCRITES OBLIGATOIRES

Pour information, l'ensemble des sujets et corrigés des épreuves écrites de la session 2018 sont publiés et accessibles gratuitement sur le site du CRCF :

[crcf.ac-grenoble.fr](http://crcf.ac-grenoble.fr)

### 2.1- Introduction au droit – UE 1



**Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 1 : 26.4%** (pour mémoire, en 2017 : 34%)

**Moyennes :**

	Moyenne globale	Moy G1	Moy G2
<b>2018</b>	<b>7.6</b>	<b>8.3</b>	<b>6.4</b>
<i>2017</i>	<i>8,5</i>	<i>9,2</i>	<i>7,4</i>

### **2.1.1- Présentation de l'épreuve et de ses attendus (durée : 3 heures, coefficient 1)**

Le sujet 2018 comporte trois dossiers proposant trois types d'exercices différents.

Le premier dossier, noté sur 13 points, contient plusieurs situations pratiques à propos desquelles le candidat doit à chaque fois identifier et exposer la (ou les) règle(s) de droit afférente(s) pour l'(les) appliquer ensuite au cas exposé. Différents thèmes sont abordés au fil des six questions du dossier : la garantie des vices cachés, le régime matrimonial de la communauté réduite aux acquêts, la vente d'un fonds de commerce, et les sanctions de l'inexécution d'un contrat.

Le deuxième dossier, noté sur 3 points, se compose de deux questions de cours relatives à la responsabilité pénale d'une personne morale : conditions de mise en œuvre et peines pouvant être prononcées par un juge à l'encontre d'une personne morale.

Le troisième dossier, noté sur 4 points, repose sur l'analyse de l'arrêt de la Cour de cassation de la 3<sup>ème</sup> chambre civile du 1<sup>er</sup>/02/2017 relatif à la charge de la preuve d'une obligation contractuelle non exécutée. Le questionnement amène progressivement le candidat à réaliser une analyse avant de le conduire à exprimer la portée de cet arrêt.

### **2.1.2- Commentaires et attendus relatifs à la session 2018**

Au niveau de la première partie, le jury attend l'application de la méthodologie du cas pratique (majeure ou énoncé des règles juridiques applicables puis mineure ou application des règles à la situation). L'application de la règle à la situation présentée doit être argumentée. À noter un nombre important de candidats paraphrasant trop souvent l'énoncé. Seule une véritable qualification juridique des faits pourrait être utile à la réflexion du candidat.

Trop souvent les candidats ne développent pas suffisamment leurs réponses n'envisageant pas l'ensemble des implications de leur raisonnement, en raison de connaissances trop approximatives. Ce fut notamment le cas sur les questions 1.1 et 1.6 nécessitant l'énumération de l'ensemble des conditions de mise en œuvre de la garantie des vices cachés ou de la mise en œuvre de la force majeure : peu de candidats parviennent à énumérer l'intégralité des conditions mettant ainsi en évidence un manque de rigueur soit dans les apprentissages soit dans l'argumentation.

Pour d'autres questions, un défaut d'analyse apparaît comme l'illustre la question 1.5 : « quels recours Charles et Sophie ACKER peuvent-ils exercer contre le promoteur ? » Ce questionnement invitait les candidats à développer au moins deux recours possibles par l'utilisation du pluriel : la grande majorité des candidats n'a développé qu'un seul recours, perdant ainsi des points.

D'une manière générale, il est regrettable que la plupart des candidats manquent de rigueur dans le développement de leur raisonnement juridique, ce qui entraîne des confusions pénalisantes. Les définitions des termes juridiques ne sont que rarement données.

Pour la deuxième partie constituée de questions, le jury attend la définition des termes du sujet, ainsi que l'emploi du vocabulaire juridique approprié. Il est important pour le candidat de délimiter le champ de la question afin d'éviter de se perdre dans une réponse trop longue et souvent hors-sujet. L'énoncé des questions portait sur les conditions de mise en œuvre de la responsabilité pénale des personnes morales et sur les peines prononcées par le juge contre une personne morale. La formulation précise de ces questions permettait des réponses concises.

La troisième partie recouvre une analyse de document. Pour la session 2018, il s'agissait d'un arrêt de cour de cassation portant sur un point classique du programme (la charge de la preuve en cas d'inexécution d'un contrat) et d'un niveau de difficulté de compréhension faible. Le fait que le contexte de l'arrêt mentionnait une SCI n'était pas de nature à perturber les candidats.

Tout au long de sa copie, le candidat doit accorder une attention particulière à la qualité de l'expression écrite en veillant à choisir un vocabulaire précis et adapté, et en respectant les règles élémentaires d'orthographe et de grammaire.

Sur cette session, plus d'un tiers des candidats obtiennent une note éliminatoire (c'est-à-dire inférieure à 6/20) et seul un tiers d'entre eux obtiennent la moyenne. Ce résultat démontre la nécessité d'une préparation rigoureuse de l'épreuve.

### 2.1.3- Conseils aux candidats

Les candidats doivent maîtriser l'ensemble du programme, la variété des thèmes abordés par le sujet (conformément à l'usage des sessions précédentes) montre qu'aucun point ne peut être négligé. Ils sont en conséquence invités à se référer prioritairement au programme publié au Bulletin Officiel.

Il est également indispensable que les connaissances des candidats soient à jour ce qui suppose de s'assurer de disposer d'ouvrages traitant des dernières réformes juridiques (par exemple la réforme du droit des contrats) et de suivre l'actualité en droit. Enfin, la maîtrise du vocabulaire juridique s'impose, le candidat devant être en mesure de définir les notions juridiques qu'il utilise.

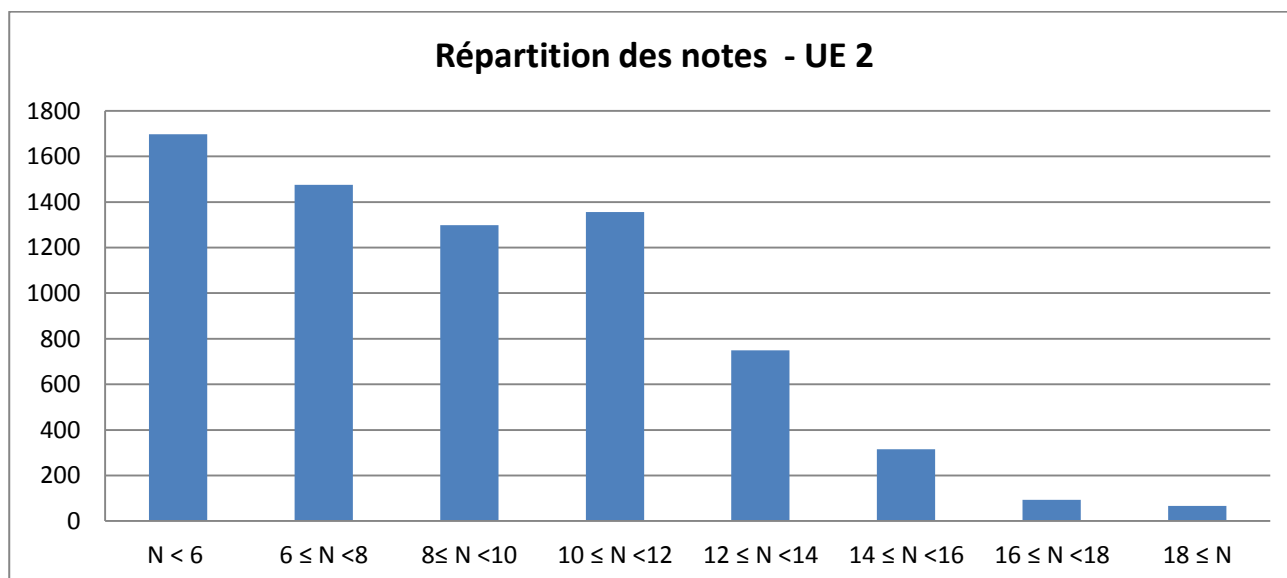
S'agissant du traitement des situations pratiques, les candidats doivent construire leur réponse en exposant d'abord la (ou les) règle(s) de droit nécessaire(s) à la résolution du problème juridique posé avant de proposer une solution pour la situation exposée. Il est indispensable de respecter ces deux étapes (au besoin en les matérialisant sur la copie). Il n'est en revanche pas nécessaire de se livrer à un rappel des faits. L'argumentation doit s'achever par une réponse directe et précise à la question posée au candidat.

Quant à l'étude de document, il est rappelé que celle-ci peut porter sur une décision de justice, un acte juridique, des dispositions légales ou réglementaires, de la doctrine... Les candidats doivent donc être familiarisés avec ces différents types de sources.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à :

- « *Droit civil* », Brigitte HESS-FALLON, Anne-Marie SIMON, Marthe VANBREMEERSCH, Ed Sirey, coll. Aide-mémoire ;
- « *Droit commercial* », Stéphane PIEDELIEVRE, coll. Cours, Ed Dalloz ;
- « *Responsabilité civile – Délit et quasi-délit* », Philippe DELEBECQUE, Frédéric-Jérôme PANSIER, Ed Lexisnexis, coll. Objectif Droit.

## 2.2- Droit des sociétés et des autres groupements d'affaires – UE 2



**Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 2 : 36.3%** (pour mémoire, en 2017 : 40%)

**Moyennes :**

	<b>Moyenne globale</b>	<b>Moy G1</b>	<b>Moy G2</b>
<b>2018</b>	<b>8.3</b>	<b>9.1</b>	<b>7.3</b>
<i>2017</i>	<i>7,8</i>	<i>8,7</i>	<i>6,8</i>

### **2.2.1- Présentation de l'épreuve et de ses attendus (durée : 3 heures, coefficient 1)**

Le sujet 2018 comporte trois dossiers proposant trois types d'exercices différents.

Le sujet se compose cette année d'une étude de situations pratiques (sur 15 points) dans le cadre d'un contexte général centré autour de la société LOCABAT, SA non cotée, et de la création d'une SAS. Si chacune des questions demande aux candidats de mobiliser des connaissances juridiques en droit des sociétés et des autres groupements d'affaires, il s'agit bien pour eux de mener un raisonnement correspondant à la démarche d'un cas pratique : présentation des règles de droit liées à la question en centrant le propos sur les éléments pertinents dans un premier temps (majeure) ; application au cas dans un second temps (mineure) puis conclusion.

La deuxième partie se décompose en deux questions de cours permettant d'aborder les thèmes de l'affectio societatis et de la SEM

La troisième partie vise à exploiter un arrêt de la Cour de cassation, troisième chambre civile, du 29/01/2014 qui porte sur la qualification d'agissements comme cause légitime de révocation judiciaire de ses fonctions d'un co-gérant. Il est demandé classiquement aux candidats, d'exposer la règle de droit support du moyen, de dégager le problème de droit et enfin d'expliquer la solution de la Cour de cassation.

### **2.2.2- Commentaires relatifs à la session 2018**

La principale observation réside dans une mobilisation très insuffisante des connaissances de certaines parties du programme : SA de type moderne (même si en réalité les questions portaient peu sur ses particularités), rémunération d'un membre du conseil de surveillance, SEM locale, SCI et SCM.

Le jury relève également une difficulté à cerner le problème de droit soulevé par les questions et à identifier les thèmes associés. Notamment à la question 4, de nombreux candidats ont traité "les conventions interdites et réglementées" alors qu'il n'en était pas question ici.

Enfin, sur les situations pratiques, les réponses sont trop souvent approximatives et manquent de rigueur. Notamment à la question 5, des candidats exposent correctement les règles relatives au cumul des mandats, mais oublient de préciser le périmètre d'application de cette règle, à savoir uniquement les SA ; de ce fait, la solution proposée reste évasive, voire erronée par la non précision de l'exclusion de certains mandats pour se prononcer sur la validité du cumul.

De même à la question 6, les candidats ne distinguent pas suffisamment « les assemblées d'actionnaires » d'une part, et « l'assemblée des obligataires » d'autre part, comme si là encore d'écrire "AGE" sous-entend forcément qu'il s'agit d'une assemblée d'actionnaires, ce que leurs propos contredisent par la suite.

Sur cette question 6, les candidats n'ont pas toujours bien su exploiter l'annexe.

Les bonnes copies ne sont pas forcément les plus longues. Ce sont celles des candidats qui ont compris les questions et qui ont su mobiliser avec pertinence les strictes connaissances nécessaires.

Le jury tient à rappeler que le Droit est une discipline qui ne se satisfait pas de l'« à peu près »

### **2.2.3- Conseils aux candidats**

La préparation des candidats doit couvrir l'ensemble du programme officiel de l'UE 2 du DCG (Droit des sociétés et autres groupements d'affaires). S'il est possible d'utiliser des manuels et s'il est normal que le candidat se réfère à son cours il s'en suit que les candidats ne doivent pas omettre que c'est le programme officiel du DCG qui fait foi : c'est à partir du programme officiel que sont réalisés les sujets d'examen.



En ce qui concerne les situations pratiques, il est recommandé aux candidats, d'identifier, pour chaque question posée, le problème de droit soulevé. C'est la meilleure manière de bien identifier les règles de droit à mobiliser afin de les appliquer ensuite au cas. Les candidats doivent réellement s'inscrire dans cette démarche déductive pour livrer un raisonnement : identifier les règles de droit pertinentes en lien avec les faits et la question posée ; exposer ces règles de manière claire, dans leur ensemble, en centrant le propos bien sûr sur les éléments utiles (majeure); appliquer enfin ces règles au cas (mineure).

C'est la pertinence, la clarté et la cohérence du raisonnement juridique qui donnent lieu à l'octroi de points (et non la seule réponse factuelle ou la simple récitation d'éléments juridiques).

En ce qui concerne l'analyse d'arrêt, nous répétons ici qu'il est crucial, pour l'exposé de la solution de la Cour de cassation, que les candidats s'entraînent à reformuler le raisonnement de la Cour après l'avoir compris. Toute recopie des arrêts est à proscrire. Les candidats doivent s'entraîner à reformuler le raisonnement de la Cour de cassation sous la forme d'un syllogisme : « Selon (telle règle de droit) ... » ; « Or, M. ou Mme X ... » ; « Donc, ... ».

De manière générale, les candidats doivent privilégier les réponses claires et structurées et veiller à mener de véritables raisonnements. Au-delà des connaissances, bien sûr nécessaires et attendues, ce sont véritablement ces critères qui sont valorisés.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à :

- « *Droit des sociétés* », Maurice COZIAN, Alain VIANDIER, Florence DEBOISSY, Ed Lexisnexis
- « *Droit commercial : Sociétés commerciales* », Philippe MERLE, Ed Dalloz
- « *Droit des affaires* », Brigitte HESS-FALLON, Anne-Marie SIMON, Coll. Aide-mémoire, Ed Sirey

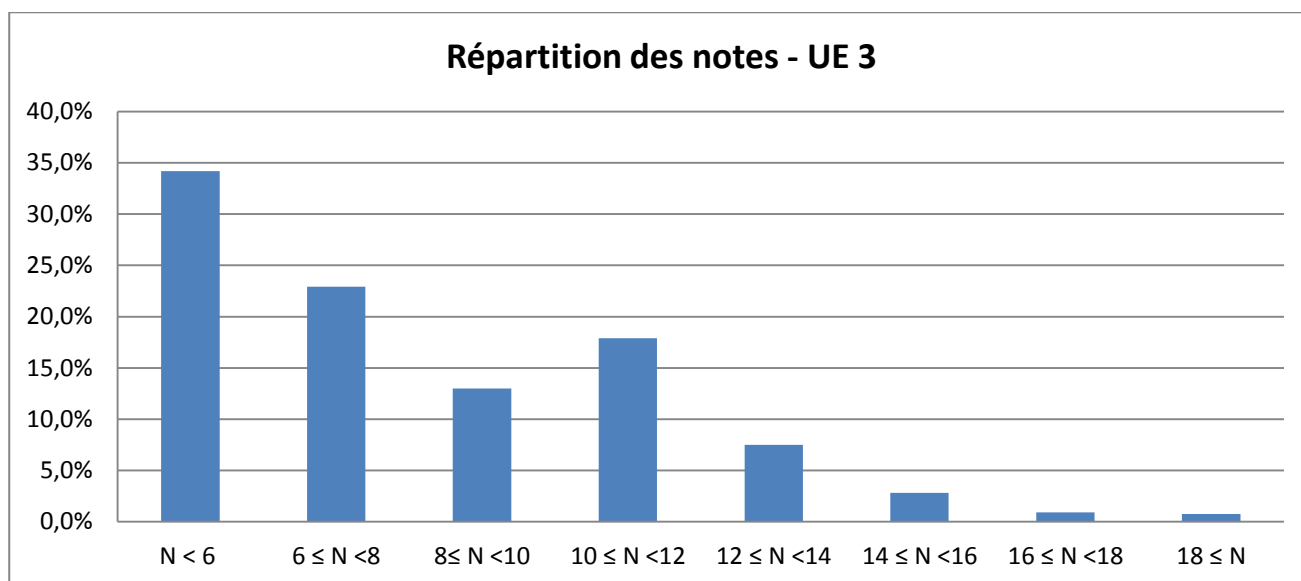
Des sites officiels :

- Legifrance - le service public de l'accès au droit. <http://www.legifrance.gouv.fr/>
- Service Public – le portail de l'administration française (site complémentaire de Legifrance). <http://www.service-public.fr/>
- Site de la Cour de cassation. <http://www.courdecassation.fr/>

Des blogs juridiques de qualité, par ex :

- <https://brunodondero.com/>
- <http://droit-des-affaires.efe.fr/>

## 2.3- Droit social – UE 3



**Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 3 : 29.9%** (pour mémoire, en 2017 : 39%)

**Moyennes :**

	<b>Moyenne globale</b>	<b>Moy G1</b>	<b>Moy G2</b>
<b>2018</b>	8.1	9.1	6.9
<i>2017</i>	8,2	9,5	6,9

### **2.3.1- Présentation de l'épreuve et de ses attendus (durée : 3 heures, coefficient 1)**

Le sujet comporte trois parties proposant trois types d'exercices différents. La première partie, notée sur 13 points, contient cinq dossiers. Il s'agit pour le candidat d'identifier et d'exposer la (ou les) règle(s) de droit applicable(s) pour résoudre ensuite le cas exposé. Les dossiers permettent d'aborder des thématiques variées : l'intéressement des salariés, la négociation collective, les conditions de travail, la rupture du contrat de travail et les contrôles en matière de droit du travail.

La question de cours, notée sur 3 points, est relative au bilan social : champ d'application, contenu et modalités d'élaboration.

L'étude de document, notée sur 4 points, porte sur un arrêt de la chambre sociale de la Cour de cassation du 26/01/2016 relatif au statut de la messagerie personnelle d'un salarié consultée sur un ordinateur professionnel et de son contenu.

### **2.3.2- Commentaires relatifs à la session 2018**

Certaines situations pratiques faisaient appel à des connaissances très précises et n'ont pas été bien traitées par les candidats. C'est le cas notamment des questions 3 et 4 portant sur les dates et le fractionnement des congés payés. De plus, en cette année comportant de fortes évolutions, le jury regrette que certains candidats n'aient pas actualisé leurs connaissances (calcul de l'indemnité légale de licenciement, ...)

La question de cours sur le bilan social n'a quasiment jamais été traitée..

Les annexes (arrêt de la Cour de cassation, annexe de la question 8) n'ont pas été bien exploitées car mal lues. Certains candidats n'identifient toujours pas la position de la Cour de cassation dans un arrêt. La question d'élargissement, nouvelle dans sa forme cette année, a trop souvent donné lieu à des paraphrases de l'arrêt, alors qu'il était attendu des candidats une prise de recul et une réflexion sur la portée de l'arrêt.

Afin de bien traiter le sujet, il est important de prendre du temps pour bien comprendre le contexte juridique de chaque question. Pour cela, il est impératif de réaliser une lecture approfondie de l'énoncé.

De plus, il importe de rappeler qu'en cas d'évolution juridique, il est d'usage que le sujet porte sur le cadre juridique en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la session.

### **2.3.3- Conseils aux candidats**

Les candidats doivent maîtriser l'ensemble du programme, le sujet étant susceptible de porter sur tous les points de celui-ci, qu'il s'agisse des relations individuelles ou collectives de travail, ou encore du droit de la protection sociale. Ils sont en conséquence invités à se référer prioritairement au programme tel que publié au Bulletin Officiel.

Les candidats doivent être rigoureux dans l'apprentissage des connaissances. Ils doivent être capables de définir les notions qu'ils utilisent et de développer leurs réponses.

Il est également indispensable de réaliser une veille juridique pour mettre à jour les connaissances d'autant que la matière se caractérise par sa mouvance, que celle-ci soit liée à des évolutions législatives ou jurisprudentielles.

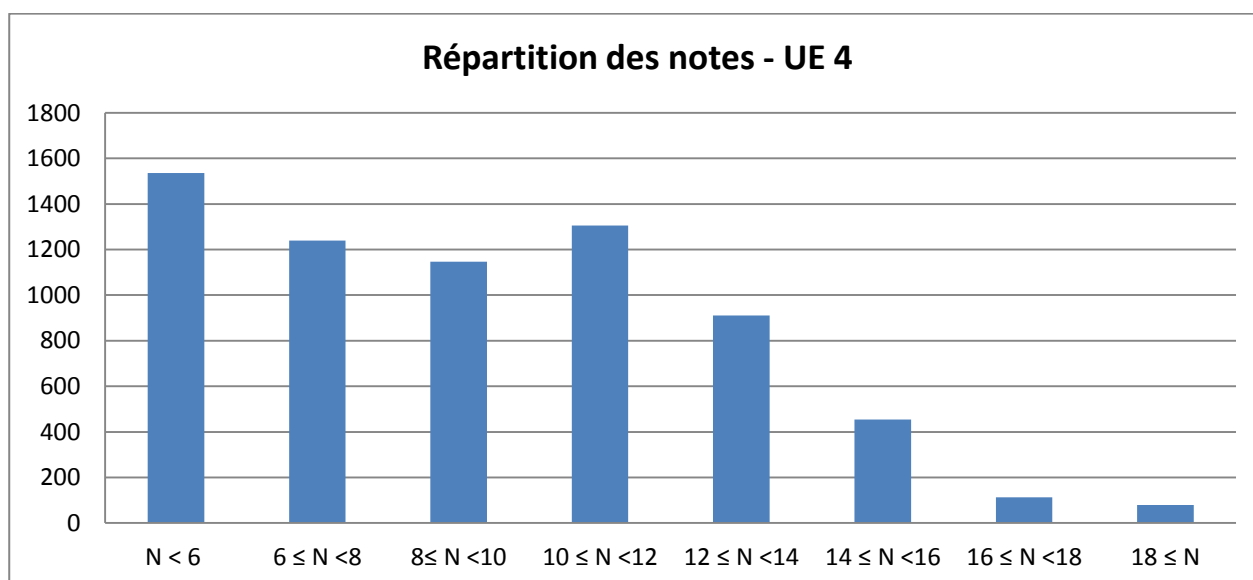
Les réponses aux situations pratiques nécessitent d'exposer d'abord la règle de droit nécessaire à la résolution du problème juridique posé avant de proposer une solution pour la situation exposée. Ces deux étapes sont exigées par le jury. En revanche, il n'est pas nécessaire de se livrer à un rappel des faits. Le candidat doit achever sa réflexion une réponse directe et précise à la question posée.

L'étude de document est un exercice qui suppose une prise de recul sur la matière : la paraphrase du document ne constitue donc pas une réponse utile. Elle peut porter sur différents types d'écrits : une décision de justice, un acte juridique, des dispositions légales ou réglementaires, un extrait de doctrine... Les candidats doivent donc se familiariser avec ces différents types de sources. S'agissant d'une décision de justice, l'enjeu est d'en tirer les conséquences quant à l'interprétation des principes juridiques au-delà des circonstances particulières du litige ayant donné lieu à la décision.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à :

- *Droit du travail, droit vivant*, Jean-Emmanuel RAY, Ed Wolters Kluwer
- *Droit du travail*, Brigitte HESS-FALLON, Anne-Marie SIMON, Sandrine MAILLARD, coll. Aide-Mémoire, Ed Sirey
- *Le droit social*, Dominique GRANDGUILLOT, coll. Les Zoom's, Ed Gualino

## 2.4- Droit fiscal – UE 4



**Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 4 : 41.9%** (pour mémoire, en 2017 : 37%)

**Moyennes :**

	Moyenne globale	Moy G1	Moy G2
<b>2018</b>	<b>8.7</b>	<b>9.5</b>	<b>7.8</b>
<i>2017</i>	<i>9,3</i>	<i>10,1</i>	<i>8,3</i>

### 2.4.1- Présentation de l'épreuve et de ses attendus (durée : 3 heures, coefficient 1)

Le droit fiscal est une matière dense, exigeante et mouvante. L'épreuve cherche à évaluer les connaissances, la réflexion ainsi que la capacité des candidats à démontrer leur raisonnement sur l'étendue la plus large possible du programme.

Le sujet de la session 2018 propose 3 dossiers indépendants portant sur la TVA (6 points), l'imposition des sociétés (8 points) et l'imposition des particuliers (6 points).

Nous rappelons aux candidats que le barème est proportionnel au temps passé.

### 2.4.2- Commentaires relatifs à la session 2018

Le sujet porte sur les trois thèmes centraux du programme (TVA, impôt sur les sociétés et imposition des particuliers) avec un réel équilibre entre des questions basiques et d'autres plus techniques. Les dossiers sont équilibrés.

Dans le dossier 1, les questions 1, 2 et 4 ont été bien traitées. En revanche la question 3 sur le régime de droit commun en matière de cession d'immobilisations et l'option à l'assujettissement de la TVA, a été souvent ignorée par de nombreux candidats ou alors a donné lieu à une confusion importante : l'option a été prise pour le régime de droit commun. La question 5 sur la variation des revenus locatifs a mis en évidence un manque de maîtrise relatif au coefficient de taxation avec les périodes de régularisation.

Dans le dossier 2 la première question relative aux différents taux d'IS n'a pas été bien traitée du fait d'un manque de rigueur dans la lecture et le traitement des données de l'énoncé. Les questions 4 et 5 devaient permettre aux candidats de prendre du recul. Or les réponses sont restées trop souvent incomplètes (pour la question 4 beaucoup de réponses sont parcellaires sur les modalités du report en arrière des déficits).

Le dossier 3 a été majoritairement bien traité. Seul le calcul de l'abattement sur la plus-value sur la cession de l'appartement a donné lieu à erreurs malgré l'annexe fournie. Il faut également noter, qu'un certain nombre de copies, les calculs effectués correspondaient à la loi de finances antérieure.

Il importe aux candidats de veiller à travailler à partir de supports pédagogiques mis à jour.

Il faut rappeler que les annexes sont à analyser et à utiliser avec plus de rigueur et de précision. De même, les réponses doivent être justifiées avec précision, il faut aller au bout de la réflexion, et notamment expliciter les calculs posés lorsque cela est nécessaire.

Il est important d'apporter un soin particulier à la présentation de vos travaux (pas d'abréviations, attention à l'orthographe...).

### 2.4.3- Conseils aux candidats

La réussite à l'épreuve de droit fiscal demande un long travail de préparation et se construit progressivement.

Multiplier les entraînements sur des cas progressifs et variés est primordial, sans tomber dans un traitement « mécanique » des problématiques fiscales, qui pourrait s'avérer dangereux. L'actualisation de ses connaissances sur tous les grands thèmes du programme est naturellement très importante et demande un suivi régulier de la législation.

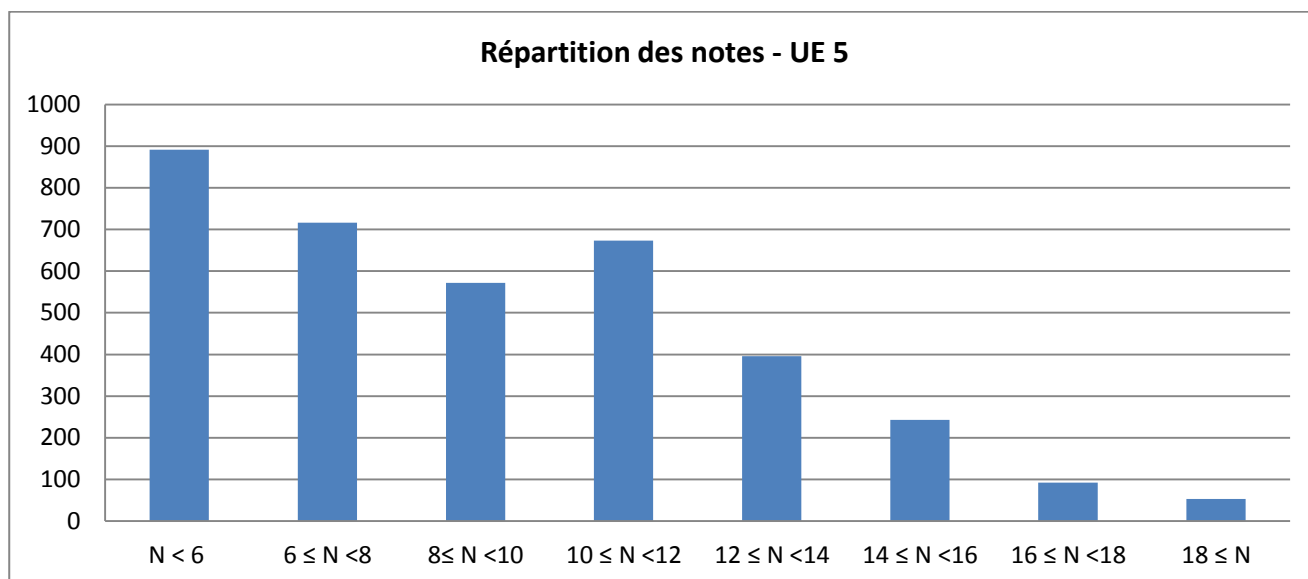
Sur la forme comme sur le fond les candidats doivent être capables de démontrer clairement leur raisonnement en matière de fiscalité. Il s'agit souvent :

- de présenter ses réponses de façon cohérente et structurée ;
- de rappeler des règles de droit fiscal le plus souvent possible afin d'étayer son raisonnement ;
- de produire tous les calculs nécessaires qui permettent de comprendre la résolution proposée ;
- d'utiliser des termes précis car il s'agit d'une matière technique mais surtout juridique ;
- de soigner la présentation de son travail (utilisation de tableaux, clarté de l'écriture...).

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à

- Bulletin Officiel des Finances Publiques (<http://bofip.impots.gouv.fr>)
- Code Général des Impôts (Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/>)
- Mémento Fiscal Ed. Francis Lefebvre
- Dictionnaire Fiscal Revue Fiduciaire

## 2.5- Économie



**Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 5 : 39,3%** (pour mémoire, en 2017 : 46%)

**Moyennes :**

	Moyenne globale	Moy G1	Moy G2
<b>2018</b>	<b>8.4</b>	<b>8.9</b>	<b>7.4</b>
<i>2017</i>	<i>8.7</i>	<i>9.3</i>	<i>7.6</i>

### 2.5.1- Présentation de l'épreuve et ses attendus (durée : 4 heures, coefficient 1,5)

L'épreuve comporte 3 parties : une dissertation, une analyse de document (texte, tableau et/ou graphique et une (ou 2) question(s) de cours.

Le sujet 2018 proposait une dissertation sur le sujet suivant : « la compétitivité d'un pays passe-t-elle nécessairement par une maîtrise des prix ? ». L'analyse de document permettait par un questionnaire de commenter un tableau statistique sur le « PIB et les opérations de biens et services ». La question de cours s'intéressait au financement direct et indirect des entreprises (définitions et comparaison).

Cette épreuve vise à vérifier non seulement l'existence d'une culture économique de base chez les candidats, mais également leur capacité à raisonner et à proposer une réflexion structurée sur les grands problèmes économiques de notre époque. C'est aussi un exercice de communication écrite qui permet d'attester de capacités rédactionnelles.

### 2.5.2- Commentaires relatifs à la session 2018

Dans l'ensemble, les copies étaient bien présentées. Mais les candidats doivent être vigilants à la lisibilité de la copie, ainsi qu'à la qualité de l'expression écrite (règles grammaticales et orthographe).

Pour la dissertation, les candidats se sont efforcés de respecter les conditions de forme, comme définir les termes du sujet dans l'introduction et présenter un plan en 2 ou 3 parties comportant au moins deux sous-parties.

Mais le jury regrette qu'une part trop grande de candidats n'aie pas défini rigoureusement l'expression « maîtrise des prix », ce qui a nui à la formulation de la problématique.

Le raisonnement mené manque souvent de rigueur lié à un manque de transition entre les sous-parties. Il importe également aux candidats de choisir les éléments de cours qu'ils vont utiliser pour étayer leur raisonnement (et non de vouloir tout mettre) et d'illustrer leurs propos par des faits économiques récents.

La partie 2 présentait un document construit autour de l'égalité « emplois-ressources ». Or les candidats ont eu beaucoup de difficultés à exprimer cette égalité dans la première question. De plus les notions de PIB en volume et en valeur ne sont pas maîtrisées.

La partie 3 est une question de cours. La formulation relative au financement direct / indirect était classique. Par contre le fait d'appliquer ces notions aux entreprises nécessitait de la part des candidats de faire preuve d'une certaine adaptabilité.

### 2.5.3- Conseils aux candidats

La réussite à l'épreuve d'économie suppose :

- un travail important d'acquisition de connaissances avec un accent particulier sur les concepts fondamentaux (d'où l'intérêt de faire des fiches) et une mise à jour par le suivi de l'actualité (utilité d'un abonnement à un périodique) ;
- un entraînement régulier aux différents exercices proposés dans l'épreuve en préparant systématiquement des questions de cours, en apprenant à raisonner sur des tableaux et graphiques, enfin en s'entraînant méthodiquement à l'exercice difficile de la dissertation ;
- une gestion réfléchie de son temps de composition, en affectant à chaque partie de l'épreuve un temps de travail proportionnel au barème spécifique de la partie concernée et en veillant à traiter toutes les questions proposées ;
- une grande attention à la forme (clarté et propreté de la copie, qualité du style, orthographe et syntaxe correctes). Les candidats ont intérêt à garder un temps suffisant en fin d'épreuve pour relire leur copie.

Il importe également que les candidats prennent l'habitude de travailler à partir de statistiques. L'Insee présente des publications intéressantes en ce sens.

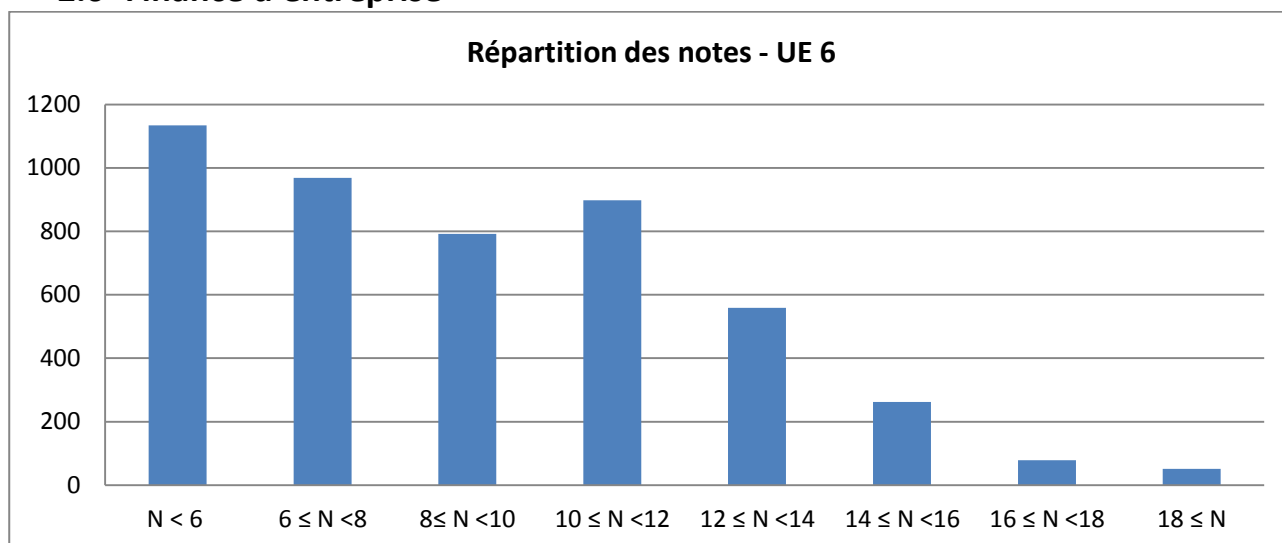
Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à

- « *Déchiffrer l'économie* », Clerc D, 18<sup>ème</sup> édition, Édition La découverte, 2014.
- « *Comprendre l'économie* » (1.concepts & mécanismes n°7, 2.Questions économiques contemporaines n°8), Problèmes économiques, La documentation française.
- « *Les vraies lois de l'économie* », Généreux J., Édition du seuil, 2014.

Les candidats pourront également consulter :

- Le site de l'INSEE, notamment les « Tableaux de l'économie française » ;
- Le magazine « Alternatives économiques ».

## 2.6- Finance d'entreprise



**Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 6 : 38.9%** (pour mémoire, en 2017 : 36%)

**Moyennes :**

	Moyenne globale	Moy G1	Moy G2
<b>2018</b>	<b>8.6</b>	<b>9.2</b>	<b>7.2</b>
<i>2017</i>	<i>9.3</i>	<i>10.2</i>	<i>7.7</i>

### 2.6.1- Présentation de l'épreuve et ses attendus (durée : 3 heures, coefficient 1)

L'épreuve porte sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques avec, le cas échéant, une ou des questions.

Cette épreuve a pour objectif de permettre la maîtrise :

- des concepts fondamentaux de la finance d'entreprise et du raisonnement financier ;
- des outils à utiliser en matière de diagnostic financier.

Le programme de l'UE 6 qui est relativement dense aborde les thèmes suivants :

- la valeur,
- le diagnostic financier des comptes sociaux,
- la politique d'investissement,
- la politique de financement,
- la trésorerie.

Le sujet 2018 proposait aux candidats trois dossiers : un diagnostic financier (11 points), un projet d'investissement (6 points) et la gestion d'excédents de trésorerie (3 points).

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome sans imprimante et sans aucun moyen de transmission est autorisée. Toutefois, la tendance actuelle est d'interdire la calculatrice de poche pour l'ensemble des épreuves.

### 2.6.2- Commentaires relatifs à la session 2018

Le sujet 2018 reste classique et varié, ce qui a permis aux candidats de disposer de plusieurs points d'entrée dans le sujet. Le sujet était d'une difficulté moyenne et donc accessible pour un candidat s'étant préparé sérieusement à l'épreuve.

Dans l'ensemble le dossier 1 a été correctement traité, mais certaines questions n'ont pas toujours été analysées et développées avec assez de précision. Pour le diagnostic financier, il est rappelé aux candidats la nécessité de réaliser explicitement les constats nécessaires eu égard aux travaux déjà effectués, puis de mobiliser des connaissances afin de pouvoir réellement fournir une analyse.

Dans le dossier 2, le jury regrette que certains candidats aient confondus les critères financiers et les critères non financiers. Ce dossier a été moins bien traité, car les fondamentaux et notamment l'indice de profitabilité, n'étaient pas assez maîtrisés.

Dans le dossier 3 beaucoup de candidats n'ont pas différencié la rentabilité mensuelle de la rentabilité moyenne.

Il est essentiel de ne pas négliger les questions relatives aux commentaires. Ces analyses qualitatives doivent être structurées et s'appuyer sur la mise en évidence de liens de cause à effets.

Il importe également de traiter tous les dossiers : ils commencent tous souvent (c'était le cas cette année) par des questions de cours auxquelles il est aisé de répondre ; ce sont des points « facilement » gagnés.

### 2.6.3- Conseils aux candidats

Le sujet proposé couvre toujours une grande partie du programme. Les « impasses » sont donc à exclure. Sans que la liste des conseils soit exhaustive il convient d'appliquer la méthode suivante :

#### ▪ Avant l'épreuve

Il faut éviter de faire trop d'efforts de mémoire, mais s'attacher plutôt à comprendre les mécanismes essentiels afin de pouvoir les reproduire. Il convient également de toujours faire le lien entre la théorie et les applications pratiques au niveau des entreprises. Enfin, il convient de ne jamais perdre de vue la dimension « conseil » devant accompagner tout raisonnement au calcul :

- quel est l'objectif que je poursuis en développant ce raisonnement ?
- quelle est la pertinence de ce que je viens de réaliser pour le diagnostic et la prise de décision dans l'entreprise ?

#### ▪ Le jour de l'épreuve, il est souhaitable d'avoir quelques points de vigilance :

- prendre le temps de bien lire le sujet : ne rien écrire les dix premières minutes mais parcourir le sujet afin de se rassurer (attention aux lectures trop rapides) et de déterminer l'ordre dans lequel il faudra traiter les dossiers ;
- ordonner les calculs qui sont nombreux mais nécessaires pour remplir les tableaux proposés ;
- porter une attention particulière aux questions de cours et de réflexion (diagnostic d'une situation, recommandations à formuler ...) ;
- traiter les questions avec la plus grande « sobriété » en évitant le bavardage inutile ;
- gérer correctement le temps : il convient de consacrer un temps proportionnel aux points attribués par dossier ;
- prévoir dix minutes pour relire la copie afin de procéder à d'éventuelles corrections (en particulier les fautes d'orthographe) ;
- ne pas hésiter à rédiger une copie par dossier afin de changer de dossier en cas de blocage ou de stress.

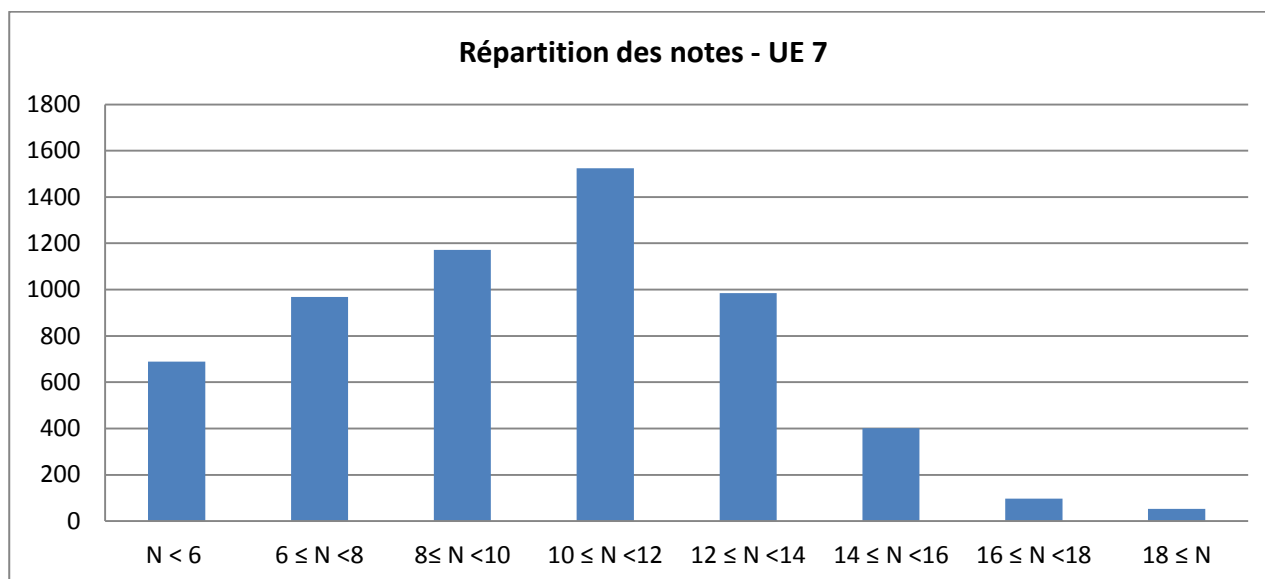
Les quelques conseils formulés ci-dessus doivent permettre d'aborder l'épreuve sans inquiétude. Toutefois, il convient de ne pas oublier que la meilleure préparation, c'est l'entraînement. Il ne faut donc pas hésiter à faire et à refaire des exercices, notamment ceux des annales, pour se préparer.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à :

- « *Analyse financière – information financière et diagnostic* », H. DE LA BRUSLERIE, Ed. Dunod ;
- « *Analyse financière* », A. MARION, Ed. Dunod ;
- « *Finance d'entreprise, finance de marché, diagnostic financier* », R.GILLET, JP. JOBARD, P. NAVATTE, Ed.Dalloz.



## 2.7- Management



**Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 7 : 53%** (pour mémoire, en 2017 : 48%)

**Moyennes :**

	Moyenne globale	Moy G1	Moy G2
<b>2018</b>	<b>9.7</b>	<b>10.5</b>	<b>8.6</b>
<i>2017</i>	<i>8.7</i>	<i>9.7</i>	<i>7.5</i>

### 2.7.1- Présentation de l'épreuve et ses attendus (durée : 4 heures, coefficient 1,5)

L'épreuve de management porte sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou le commentaire d'un ou plusieurs documents et/ou une ou plusieurs questions. Elle se compose usuellement de deux dossiers : une étude d'une situation pratique et un développement structuré.

Le premier dossier amène le candidat à analyser le cas d'une organisation réelle (à but lucratif ou non) présenté dans un dossier documentaire, en répondant à des questions précises portant sur des thèmes managériaux variés (stratégie, structure, fonctions, décision, leadership,...). Cette année, le dossier portait sur l'entreprise « Michel et Augustin ».

Il évalue la capacité du candidat à croiser les informations présentées dans les documents avec les grilles de lecture issues de la pensée (théories) et des pratiques (outils d'analyse) managériales pour comprendre la réalité d'une organisation dans son environnement.

Le second est centré sur une question managériale à laquelle le candidat doit répondre sous la forme d'un développement structuré. Le sujet de cette année : « PME et stratégie d'internationalisation ».

Il s'agissait d'identifier le problème managérial posé et les enjeux soulevés par le sujet, de mobiliser des connaissances théoriques et factuelles afin de proposer une réponse argumentée.

Il évalue la capacité du candidat à construire une argumentation logique respectant une structure clairement identifiable et à s'exprimer de manière professionnelle.

### 2.7.2- Commentaires relatifs à la session 2018

Une des difficultés de cette épreuve réside dans la répartition du temps entre les deux parties du sujet.

Pour la première partie, il importe de définir les concepts avec précision afin de bien comprendre ce qui est attendu. Or le jury observe que certains concepts fondamentaux sont insuffisamment maîtrisés comme la RSE (responsabilité sociale de l'entreprise) ou les différentes formes de croissance (la croissance conjointe a été trop souvent confondue avec la croissance externe).

Une autre difficulté réside à ne pas tomber dans la paraphrase documentaire. Les candidats doivent prendre conscience que le jury attend une approche analytique du cas.

Pour le développement structuré, les candidats éprouvent des difficultés à traiter un sujet ayant une double entrée : les PME d'une part et la stratégie d'internationalisation d'autre part. Ce sujet centré sur la PME a mis en évidence le manque de connaissance sur ce type d'entreprise (plus de 90% des entreprises françaises).

Néanmoins, le jury note cette année une augmentation forte des résultats, due probablement à une meilleure compréhension des attentes de l'UE.

### **2.7.3- Conseils aux candidats**

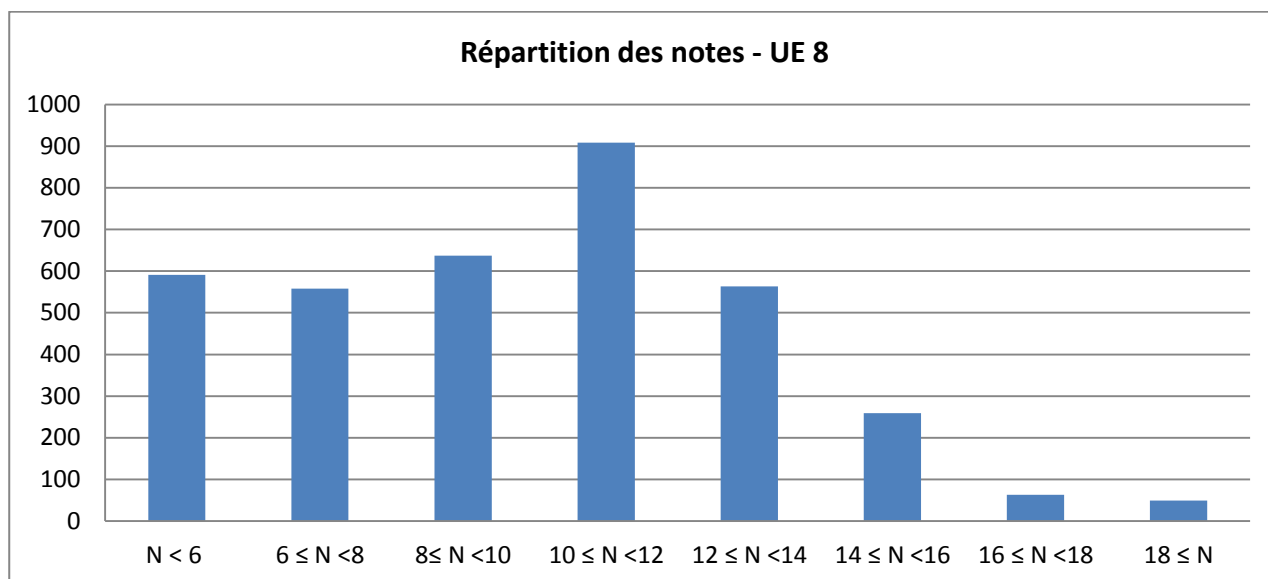
Pour réussir à cette épreuve :

- il est indispensable d'acquérir des connaissances rigoureuses pour éviter les propos généraux ne prenant pas en compte les spécificités de l'organisation et les développements non argumentés par des théories et/ou des faits ;
- un entraînement méthodique à la lecture rapide d'un dossier documentaire est fortement recommandé pour ne pas se laisser déborder par le temps et savoir dégager rapidement les informations essentielles. À cet égard, la méthodologie de la note de synthèse, écrit professionnel relevant du programme de l'UE 13, est intéressante à étudier pour ce qui concerne la prise de contact avec des documents nombreux ;
- le développement structuré nécessite de définir précisément les termes du sujet et de définir un fil conducteur de l'analyse, une idée générale.
- la gestion du temps est également importante pour éviter de négliger le développement structuré, alors qu'il représente près de la moitié des points ;
- la qualité de l'expression écrite du candidat est primordiale : des propos incompréhensibles du fait de l'absence de maîtrise de la langue et/ou d'une calligraphie illisible ne permettent pas d'apprécier la qualité des connaissances et des raisonnements.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à

- « *Management, l'essentiel des concepts et pratiques* », S. Robbins, D. DeCenzo, éd. Pearson Education.
- « *Le Management, fondements et renouvellements* », éd. Sciences Humaines.
- « *L'état des entreprises 2016, Dauphine Recherches en Management* », coll. Repères, éd. La Découverte (aperçu rapide et scientifique des enjeux et tendances actuelles dans le monde des entreprises, réactualisé annuellement).

## 2.8- Système d'information et de gestion



**Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 8 : 50.4%** (pour mémoire, en 2017 : 55%)

**Moyennes :**

	Moyenne globale	Moy G1	Moy G2
<b>2018</b>	<b>9.4</b>	<b>9.8</b>	<b>8.4</b>
<i>2017</i>	<i>9.8</i>	<i>10.4</i>	<i>8.7</i>

### 2.8.1- Présentation de l'épreuve et ses attendus (durée : 4 heures, coefficient 1,5)

L'épreuve permet d'évaluer la capacité des candidats à comprendre le système d'information d'une organisation, à maîtriser matériels et logiciels d'un poste de travail, à modéliser à l'aide de tableur et de bases de données, à prendre en compte les évolutions technologiques et les changements organisationnels qui en découlent.

Le sujet proposé en 2018 s'appuie sur une société du secteur logistique. L'étude est structurée en quatre dossiers indépendants : la gestion des livraisons (6 points), l'extension de l'application de gestion des livraisons (4 points), la gestion des palettes perdues (7 points) et l'analyse du fonctionnement du réseau local (3 points).

### 2.8.2- Commentaires relatifs à la session 2018

Les prestations sont en règle générale en cohérence avec les attendus de l'épreuve, malgré une par encore trop importante de copies pour lesquelles les candidats n'ont pas réalisé de préparation rigoureuse.

Le sujet proposé était relativement classique et d'un niveau accessible à un candidat ayant une préparation sérieuse.

Le contexte renforcé par les annexes était précis, ce qui a facilité la modélisation des données et des traitements. Cela s'est principalement traduit dans les dossiers 1 et 2. La question portant sur le RGPD était d'actualité et certains candidats avaient manifestement travaillé cette thématique en amont. Cependant, la définition d'une donnée personnelle n'est que trop peu souvent connue.

Le dossier 3 a mis en évidence des difficultés sur la maîtrise du tableur. Cela peut s'expliquer notamment par un défaut d'analyse des liens existant entre les différentes informations.

Le dossier 4 a été un peu négligé par les candidats et il correspond, à l'évidence, à des notions mal maîtrisées.

Deux points de vigilance :

- ne pas utiliser de crayon à papier dans une copie d'examen ;
- utiliser une règle pour respecter le formalisme de la discipline.

### 2.8.3 – Conseils aux candidats

L'épreuve requiert des compétences dans des domaines liés au système d'information et au système d'informatique nécessitant, en amont, une solide préparation à l'épreuve.

Lors de l'épreuve, une lecture globale du sujet est indispensable pour repérer les dossiers à traiter en priorité afin d'optimiser la gestion de son temps sachant que le barème donné renseigne sur le temps maximum à consacrer à un dossier.

Une lecture attentive du travail demandé permet de repérer les questions et les sous-questions auxquelles les réponses apportées doivent être argumentées et toujours reliées au cas pratique.

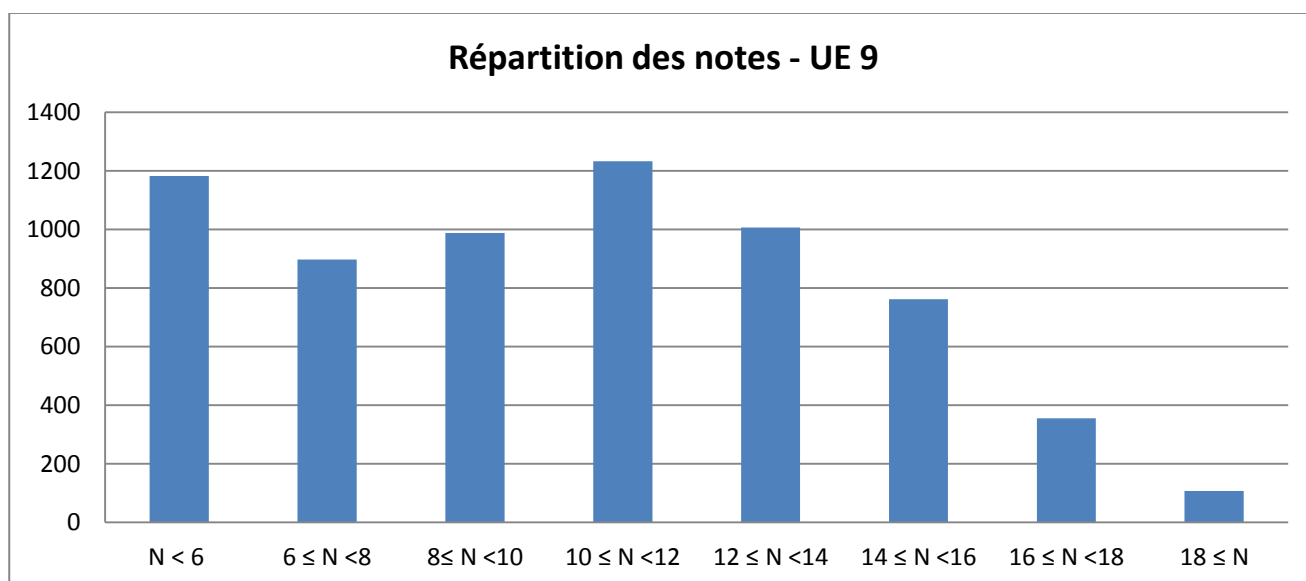
Un respect des règles de syntaxe est demandé lors de la rédaction des requêtes, des formules de tableur et des lignes d'algorithme, un respect des formalismes est exigé lors de la réalisation du schéma entités/associations et du schéma des processus.

La qualité de la rédaction est appréciée tant sur le fond que sur la forme. Il est attendu des phrases complètes, sans fautes d'orthographe. La présentation de la copie doit être soignée et l'écriture ne doit pas être négligée.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à

- la collection « cahiers d'exercices » des éditions ENI – Auteur Pierre Rigolet pour enrichir sa pratique du tableur ou des bases de données ;
- les sites internet <http://www.lemondeinformatique.fr> et <http://www.solutions-numeriques.com> afin de suivre l'évolution technologique en matière de sécurité, de réseaux ou de développement d'applications informatiques ;
- au site internet <https://www.cnil.fr> afin de comprendre les enjeux de la protection des données.

## 2.9 – Introduction à la comptabilité



**Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 9 : 52.6%** (pour mémoire, en 2017 : 47%)

**Moyennes :**

	<b>Moyenne globale</b>	<b>Moy G1</b>	<b>Moy G2</b>
<b>2018</b>	<b>9.6</b>	<b>10.3</b>	<b>9.1</b>
<i>2017</i>	<i>9.6</i>	<i>10.2</i>	<i>8.8</i>

### **2.9.1- Présentation de l'épreuve (durée : 3 heures, coefficient 1)**

L'épreuve porte sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou un ou plusieurs exercices et/ou une ou plusieurs questions.

La maîtrise des fondements de la comptabilité (histoire, définition, rôle, principes comptables fondamentaux, normalisation et réglementation comptable ...) est essentielle pour permettre d'aller au-delà de l'utilisation superficielle de la technique comptable. À ce titre, la comptabilité ne doit pas être appréhendée uniquement comme l'étude d'un plan de comptes, mais comme une suite d'usages et de conventions sans doctrine explicative. Le contenu du programme est très dense.

Outre l'étude du cadre comptable français les autres thèmes abordent :

- la méthode comptable,
- l'analyse comptable des opérations courantes,
- l'analyse des opérations occasionnelles (investissement et financement),
- les opérations d'inventaire,
- l'organisation pratique de la comptabilité,
- les documents de synthèse.

La maîtrise de l'analyse des différentes opérations et leurs enregistrements dans le système d'information comptable, permet d'acquérir les notions fondamentales et les mécanismes nécessaires à d'autres UE du DCG et plus particulièrement le droit fiscal, la finance d'entreprise et la comptabilité approfondie.

Aucun matériel n'est autorisé pour traiter le sujet proposé qui comporte plusieurs dossiers. De façon générale, les dossiers accordent une place non négligeable aux définitions relatives aux notions comptables. Les écritures comptables résultent de dossiers liés aux travaux comptables à réaliser (opérations courantes, occasionnelles et d'inventaire).

### **Présentation du sujet de la session 2018.**

Le sujet aborde les thèmes classiques du programme de l'UE 9. Il se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants :

- Dossier 1 : normalisation et réglementation comptable ..... (1.5 points)
- Dossier 2 : opérations courantes ..... (10 points)
- Dossier 3 : opération d'investissement ..... (1,5 points)
- Dossier 4 : travaux d'inventaire ..... (7 points)

### **2.9.2- Commentaires relatifs à la session 2018**

**Le premier dossier (1,5 points)** a pour thème la réglementation comptable. Après avoir rappelé le contenu et les objectifs du recueil de normes comptables, le candidat doit indiquer les motifs de l'homologation des règlements de l'ANC. Il doit enfin expliquer la notion d'image fidèle. Malgré le fait que ce type de question soit récurrent dans les sujets de l'UE 9, les questions n'ont pas toujours été bien comprises, ce qui a généré des réponses inappropriées.

**Dans le deuxième dossier (10 points)**, deux parties distinctes concernent les opérations courantes du mois de décembre et la déclaration de TVA du mois de décembre :

- le candidat est, dans la première partie, amené à énoncer et définir les quatre catégories de titres proposées par le Plan Comptable Général. Il doit ensuite proposer l'enregistrement comptable de 11 opérations courantes de l'entreprise (achat de matières premières et facture du transitaire, vente de produits finis avec emballages, acompte sur salaires, acompte sur prestation de services, acquisitions de titres, escompte d'une LCR magnétique et émission d'un avoir pour ristourne). Ce point ne contenait pas de difficultés particulières, cependant l'acompte sur prestation de service a été rarement traité correctement.
- Concernant la TVA, le candidat est amené dans un premier temps à rappeler les règles relatives à la TVA sur les livraisons de biens hors de France. Il doit ensuite calculer la TVA mensuelle à partir des informations fournies en annexe, puis doit procéder à l'enregistrement de la déclaration. Afin de structurer le travail du candidat, un tableau était fourni, dans lequel était attendu le détail des calculs, valorisés par le barème.

**Le troisième dossier (1,5 points)** concerne un investissement dans un outillage industriel. Après avoir cité les différentes valeurs retenues par le PCG lors de l'entrée des actifs dans le patrimoine, le candidat doit identifier les raisons pour lesquelles les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément. Il doit enfin enregistrer en comptabilité l'achat de l'outillage.

Malgré la question sur les immobilisations par composants, le jury déplore que certains candidats n'aient pas opéré le rapprochement avec l'écriture suivante d'une immobilisation achetée à décomposer...

**Le quatrième dossier (7 points)** se décompose en deux parties distinctes de travaux d'inventaire :

- la première partie se concentre sur un matériel industriel cédé au cours de l'exercice. Après avoir cité les modes d'amortissement autorisés par le PCG, le candidat doit compléter le plan d'amortissement du matériel en distinguant l'amortissement comptable, l'amortissement fiscal (sur une durée d'usage différente de la durée d'utilisation) et l'amortissement dérogatoire. Concernant le matériel cédé, une écriture déjà enregistrée en compte d'attente doit être régularisée avant de constater l'ensemble des écritures nécessaires à la suite de la cession. Le jury note que les modes d'amortissement autorisés par le PCG ne sont pas suffisamment connus et que de nombreux candidats ont confondu avec les amortissements fiscaux. Attention également aux erreurs de calcul préjudiciables dans le tableau d'amortissement.
- La deuxième partie traite des régularisations de fin d'exercice. Dans un premier temps, le candidat doit identifier et expliquer le principe d'intangibilité d'ouverture. Il lui est ensuite demandé de rappeler la définition d'une provision. Il doit enfin comptabiliser des écritures d'inventaire relatives aux opérations suivantes :
  - mise à jour des stocks de matières premières et de produits finis et ajustement de la dépréciation ;
  - charge constatée d'avance sur une redevance de crédit-bail ;
  - constatation d'une différence de conversion actif et de la provision pour perte de change liée ;
  - construction en cours de locaux administratifs ;
  - ajustement de la dépréciation sur créances clients et constatation d'une créance irrécouvrable.

Le jury note une bonne connaissance globale des principes d'écriture, mais regrette au niveau des stocks que de trop nombreuses inversions dans l'annulation du stock initial et la constatation du stock final.

Le jury rappelle l'importance accordée à la clarté et à la lisibilité de la copie.

### 2.9.3- Conseils aux candidats

Le sujet proposé couvre une grande partie du programme. Les «impasses » sont donc à exclure. Sans que la liste des conseils soit exhaustive, il convient d'appliquer la méthode suivante :

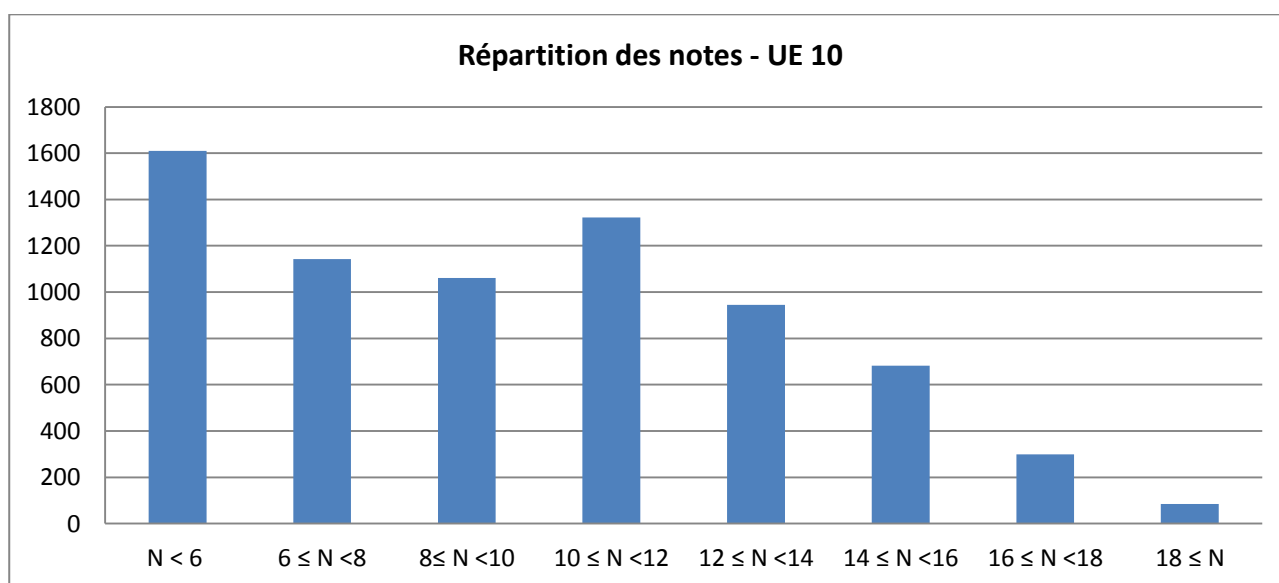
- Avant l'épreuve
  - Réviser les définitions issues du recueil des normes comptables ;
  - Apprendre et maîtriser les principes comptables, l'organisation comptable française ainsi que les sources du droit comptable français ;
  - Maîtriser les écritures relatives aux différentes opérations effectuées par l'entreprise.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de prendre connaissance de toutes les annales de l'UE 9 et de les traiter en temps limité.
- Le jour de l'épreuve
  - Prendre le temps de bien lire le sujet : ne rien écrire les dix premières minutes mais parcourir le sujet afin de se rassurer (attention aux lectures trop rapides) ;
  - Gérer correctement le temps à accorder à chaque dossier. Il convient de consacrer un temps proportionnel aux points attribués par dossier. Il ne faut pas hésiter à rédiger une copie par dossier afin de changer de dossier en cas de blocage ou de stress.
  - Prévoir dix minutes pour relire la copie afin de procéder à d'éventuelles corrections (en particulier les fautes d'orthographe) ;
  - Faire attention aux éventuelles étourderies (écritures non équilibrées ou incomplètes...)

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à

- « *Introduction à la comptabilité* », B. COLASSE et C. LESAGE, Ed. Economica ;
- « *Les fondements de la comptabilité* », B. COLASSE, Ed. La Découverte.

### 2.10- Comptabilité approfondie



**Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 10 : 46%** (pour mémoire, en 2017 : 31%)

**Moyennes :**

	<b>Moyenne globale</b>	<b>Moy G1</b>	<b>Moy G2</b>
<b>2018</b>	<b>9.1</b>	<b>10.0</b>	<b>8.1</b>
<i>2017</i>	<i>7.8</i>	<i>8.8</i>	<i>6.6</i>

### **2.10.1- Présentation de l'épreuve (durée : 3 heures, coefficient 1)**

L'épreuve porte sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou un ou plusieurs exercices et/ou une ou plusieurs questions.

La maîtrise des techniques comptables (histoire, définitions, rôle, principes comptables fondamentaux, normalisation et réglementation comptable ...) est essentielle pour permettre de prendre du recul par rapport aux situations proposées et de réaliser les analyses demandées. Le contenu du programme est très dense.

L'épreuve comporte plusieurs dossiers indépendants qui peuvent être traités dans un ordre différent.

### **2.10.2- Commentaires relatifs à la session 2018**

Le sujet 2018 se compose de 4 dossiers indépendants portant sur des thématiques différenciées : la constitution d'une société (8 points), les immobilisations incorporelles et corporelles (5 points), l'abandon de créances (4 points) et les événements postérieurs à la clôture (3 points).

Les résultats 2018 sont en nette amélioration par rapport aux deux années précédentes. Le jury se félicite de voir arriver des candidats mieux préparés et ayant davantage compris les attentes de l'examen.

- **Dossier 1: constitution de société (8 points)**

**Il s'agissait de traiter les différentes étapes de la constitution d'une société anonyme.**

Les 6 questions posées portent sur la libération des apports, le montant du capital appelé, le versement anticipé d'un actionnaire et la défaillance d'un autre. Il fallait procéder à l'enregistrement des frais de constitution, des écritures correspondant aux appels et aux versements des fonds.

Ce dossier comportait peu de difficultés hormis le traitement du défaillant. Il a été dans l'ensemble bien traité.

- **Dossier 2 : immobilisations incorporelles et corporelles (5 points) :**

**Ce dossier porte sur la création d'un site internet de ventes en ligne et l'acquisition d'une imprimante 3D professionnelle.**

La première partie porte sur une immobilisation incorporelle générée en interne. Il s'agit d'une série de questions de cours : définition d'une immobilisation incorporelle, choix de méthode de comptabilisation des frais de recherche et développement, définition d'un site internet actif ou passif. Les écritures comptables relatives au projet sont abordées à la fin de cette première partie.

La deuxième partie est relative à l'acquisition d'une immobilisation corporelle bénéficiant d'un amortissement fiscal. Il était demandé de réaliser les écritures d'acquisition et les écritures d'inventaire à partir du plan d'amortissement. La formulation de la question 2 pouvait surprendre les candidats mais le barème adopté est plutôt favorable aux candidats.

Le jury relève que les questions de cours n'ont pas toujours été bien traitées du fait d'un manque de précision dans les réponses apportées.

- **Dossier 3 : abandon de créances (4 points) :**

**La société « Le Comptoir du papier » détient 60 % du capital de la société SBN, société déficitaire depuis trois ans. Elle décide de lui accorder une aide sous forme d'un abandon de créances.**

Il est demandé aux candidats de définir les abandons de créances et de qualifier la situation donnée en l'espèce puis de procéder à l'enregistrement des écritures comptables relatives aux conséquences de cet



abandon. Ce dossier n'aborde pas les aspects fiscaux. La seule difficulté de ce dossier réside dans le calcul de la reprise de dépréciation. Les dernières questions portent sur la clause de retour à meilleure fortune. Ce dossier, plus atypique, a souvent été traité partiellement.

- **Dossier 4 : événements postérieurs à la clôture (3 points).**

**Ce dossier s'inscrit dans le cadre des travaux de clôture des comptes annuels en abordant les événements postérieurs à la clôture de l'exercice.**

Après avoir rappelé la définition des événements postérieurs à la clôture, il était demandé aux candidats de traiter deux cas simples : un événement ayant pris naissance avant la date de clôture et un autre ayant pris naissance après la date de clôture.

Ce dossier n'a pas été bien traité dans l'ensemble. La notion d'événements postérieurs à la clôture est mal maîtrisée, ce qui a souvent conduit les candidats à se contenter de proposer des écritures de provisions.

Le jury note un nombre trop important d'erreurs de calcul. Les candidats doivent se préparer à réaliser cette épreuve sans calculatrice : un entraînement dans les conditions d'examen s'avère indispensable.

La présentation de la copie doit être claire et aérée. Il ne faut pas hésiter à changer de page pour chaque dossier, ce qui peut permettre d'y revenir par la suite.

### 2.10.3- Conseils aux candidats

L'UE de comptabilité approfondie porte sur l'ensemble du programme : il est donc important de ne faire aucune impasse dans les révisions. D'une manière générale, cette épreuve nécessite une préparation rigoureuse si possible en prenant appui sur un centre de formation.

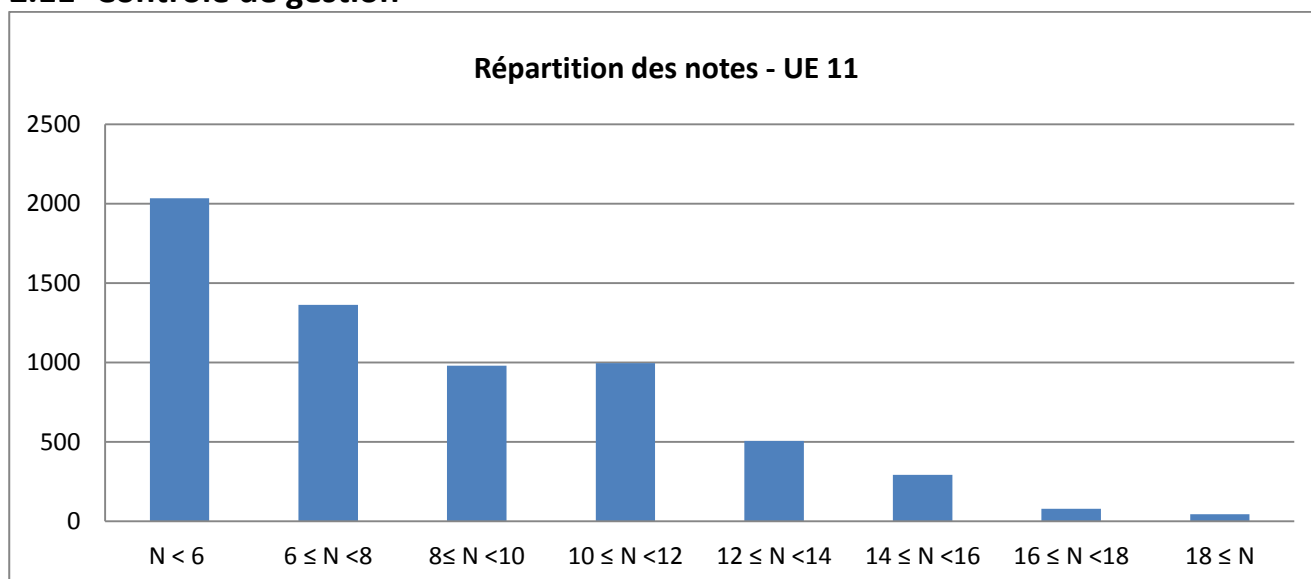
Aucun matériel n'étant autorisé pour traiter le sujet proposé qui comporte plusieurs dossiers, la maîtrise du calcul mental est importante, notamment pour réaliser des contrôles de vraisemblance des sommes proposées.

Les étudiants doivent prendre connaissance rapidement de l'intégralité du sujet afin de commencer à traiter les dossiers dans lesquels ils se sentent le plus à l'aise.

Il est important de lire attentivement les questions posées afin de fournir une réponse adaptée.

La relecture de ses réponses permet de vérifier s'il n'y a pas une omission de numéro de comptes ou une omission de valeur.

## 2.11- Contrôle de gestion



**Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 11 : 30.5%** (pour mémoire, en 2017 : 32%)

**Moyennes :**

	<b>Moyenne globale</b>	<b>Moy G1</b>	<b>Moy G2</b>
<b>2018</b>	<b>7.7</b>	<b>8.7</b>	<b>6.5</b>
<i>2017</i>	<i>7.9</i>	<i>9.1</i>	<i>6.6</i>

### **2.11.1- Présentation de l'épreuve (durée : 4 heures, coefficient 1,5)**

Cette épreuve fait partie des épreuves écrites les plus longues du DCG. Les concepteurs de sujet proposent un cas contextualisé à étudier, c'est-à-dire un cas « qui raconte une histoire » relative à une entité organisationnelle permettant de couvrir une large partie du programme. En conséquence, les calculs chronophages, gourmands en temps et peu exploitables pour l'évaluation du candidat ont tendance à s'amenuiser pour faire la part belle à la réflexion et à l'éclairage de décisions de gestion. Les calculs et la technique ne constituent pas une finalité mais doivent être au service d'un problème opérationnel à régler.

L'épreuve se présente sous la forme d'une étude de cas comportant plusieurs questions. Le cas comporte généralement plusieurs parties indépendantes pouvant être traitées isolément et dans un ordre quelconque.

#### **Présentation du sujet de la session 2018.**

Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants :

- Dossier 1 : rentabilité du circuit de distribution ..... (6 points)
- Dossier 2 : gestion de production ..... (6 points)
- Dossier 3 : gestion des ressources humaines ..... (4 points)
- Dossier 4 : conception d'une offre de formation ..... (4 points)

Cependant, le candidat a intérêt, dans la mesure où il le peut, à respecter l'ordre suggéré car celui-ci permet souvent d'entrer plus aisément dans la logique du cas.

### **2.11.2 – Commentaires relatifs à la session 2018**

Le sujet était tout à fait abordable pour un candidat ayant préparé l'épreuve. Le contexte permettait de donner du sens aux calculs effectués, et le questionnement demandait ainsi une certaine analyse. De nombreux candidats n'ont pas saisi cette portée des questions.

Le jury regrette que les analyses finales manquent le plus souvent de rigueur et soient très incomplètes, les candidats se limitant souvent à un constat, sans interprétation ni proposition de solution.

Trop de candidats réalisent des calculs de coûts sans vraiment savoir dans quel but. Ils ne s'appuient pas assez sur le contexte de gestion donné.

Cette année encore, les copies présentant une note supérieure à la moyenne sont globalement celles des candidats qui ont réussi à traiter les quatre dossiers. Mais il est fréquent que les candidats n'aient traité seulement deux des trois dossiers, voire un seul, très partiellement.

Les candidats les plus fragiles révèlent une incapacité à maîtriser les concepts de base du contrôle de gestion (comme par exemple la simple définition de coût cible, de l'effet de niveau, de l'effet de masse ou de l'effet de report, les avantages de la mise en place d'un tableau de bord de gestion, les outils mathématiques usuels...).

Les bonnes copies explicitent les concepts abordés et apportent une réponse pertinente et argumentée aux questions posées

Les très bonnes copies mettent en exergue des candidats ayant compris les enjeux de la discipline, à savoir fournir des données chiffrées, outils d'aide à la décision. En conséquence, les copies juste moyennes voire très faibles, font état d'une absence de maîtrise des outils et de leurs pertinences.

### **2.11.3- Conseils aux candidats**

L'UE 11 est une épreuve difficile tant par sa durée que par la mise en œuvre des savoirs. Il est donc indispensable de se présenter à la suite d'une préparation sérieuse et rigoureuse.

**Préparation de l'épreuve :** un programme annuel de formation à l'épreuve constitue le cadre idéal de préparation. D'autres formules sont cependant envisageables :

- formation en séminaires intensifs
- formation à distance
- auto formation

Quel que soit le mode retenu, un travail personnel important est réclamé et doit être organisé. Il doit s'inscrire dans la durée afin de permettre une bonne acquisition des connaissances et un recul par rapport aux outils manipulés.

Un rythme régulier de travail est évidemment conseillé (il favorise l'entretien de la mémoire et constitue des gammes analogues à celles pratiquées par un musicien).

#### **Gestion du temps de l'épreuve :**

La préparation de la ou des copies peut être effectuée généralement avant le temps réglementaire.

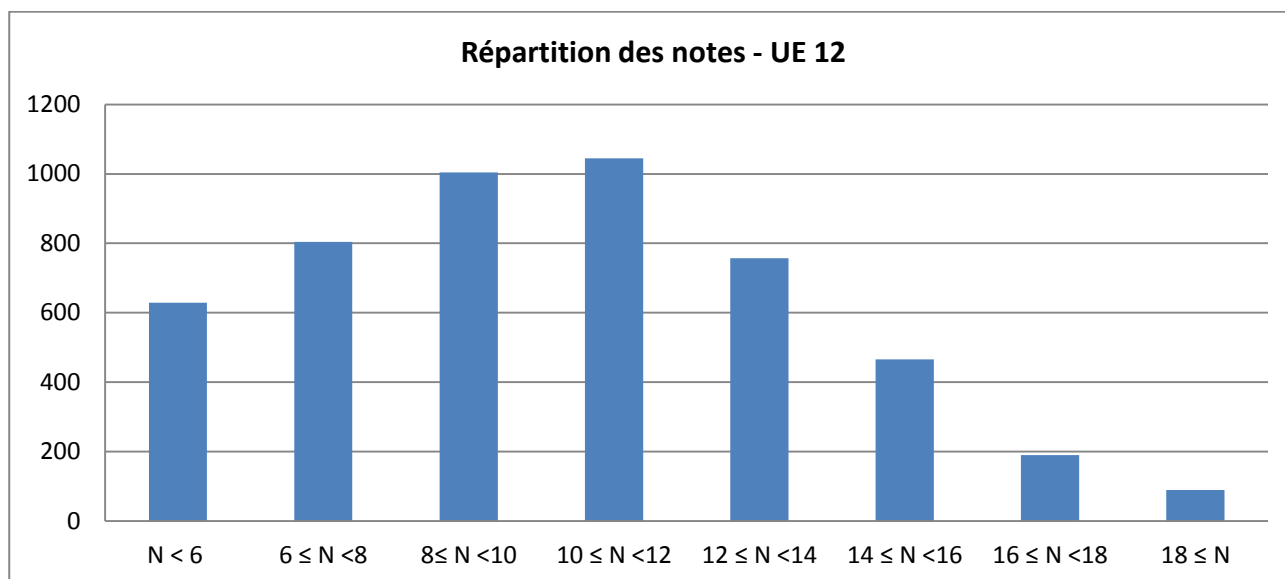
Avant de se lancer, une lecture complète et rapide du sujet (questions et annexes) est impérative et permet :

- d'identifier le fil conducteur et les principales difficultés. Les réponses sont souvent dans les questions suivantes ;
- d'établir le *timing* de progression que vous noterez sur le sujet en indiquant l'horaire prévu d'achèvement des parties. Le barème indicatif est souvent établi proportionnellement au temps passé. La première partie est souvent longue du fait du temps nécessaire à la familiarisation avec les données. N'oubliez pas de prévoir 10 minutes incompressibles pour la relecture et le soin de votre copie.

Outre les manuels de DCG (nombreux), vous pouvez notamment vous référer à :

- « *Le contrôle de gestion* », Henri Bouquin, éditions PUF
- « *Contrôle de gestion* », Michel Gervais, éditions Economica

## 2.12 – ANGLAIS APPLIQUÉ AUX AFFAIRES



**Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 12 : 50.1%** (pour mémoire, en 2017 : 47%)

**Moyennes :**

	<b>Moyenne globale</b>	<b>Moy G1</b>	<b>Moy G2</b>
<b>2018</b>	<b>9.9</b>	<b>10.3</b>	<b>9.2</b>
<i>2017</i>	<i>10</i>	<i>10.2</i>	<i>9.6</i>

### 2.12.1- Présentation de l'épreuve (durée : 3 heures, coefficient 1)

L'UE 12 « **anglais appliqué aux affaires** » oblige les candidats à démontrer qu'ils maîtrisent l'anglais au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Le programme de l'UE 12 est composé de **thèmes économiques et sociaux** et de thèmes **liés à l'entreprise** sans référence à la comptabilité dans cette langue. Les **documents** sont issus de la **vie des affaires**.

Dans l'épreuve, qui comporte deux parties, le candidat devra montrer une maîtrise suffisante de la langue pour rédiger une note de synthèse en français à partir de documents en anglais concernant la vie des affaires, comprendre et commenter en anglais des documents de la vie des affaires et rédiger en anglais un document commercial de base (lettre, devis, courriel, bon de commande, etc.).

L'épreuve se compose de deux parties distinctes permettant de tester compréhension et expression, et d'évaluer ces deux compétences aujourd'hui indispensables à l'exercice de la profession d'expert-comptable ou de collaborateur, compte tenu de l'évolution du monde économique contemporain.

### 2.12.2- Commentaires relatifs à la session 2018

Le dossier, ancré dans l'actualité, ne présentait de difficulté particulière ni sur le fond ni au niveau lexical, et les candidats l'ont dans l'ensemble bien cerné. Il a été assez bien compris, le document iconographique venant particulièrement éclairer la problématique de la télémédecine. Toutefois, les notes les plus basses sont dues à des étudiants n'atteignant pas le niveau B2 requis, tant dans la première que dans la deuxième partie.

Le résultat de cette épreuve est globalement satisfaisant avec un taux de réussite de 50%.

### Qualité de la langue française :

- Certains candidats, encore trop rares cette année, parviennent à rédiger une synthèse à la fois efficace et agréable à lire, dont l'expression allie richesse syntaxique et précision lexicale.
- Cependant, faiblesse lexicale, registre parfois inadapté car trop familier, redondances et maladresses syntaxiques caractérisent de nombreuses synthèses. Certaines copies contiennent un nombre trop élevé d'erreurs grammaticales de base, qui nuisent alors souvent à une expression claire. Cependant, la remédiation est possible à tout âge, notamment par un entraînement régulier et rigoureux. Même s'il s'agit fondamentalement d'une épreuve d'anglais, la maîtrise de la langue française n'en demeure pas moins primordiale.

### Méthodologie

- Le schéma attendu (*Introduction, corps de la synthèse, conclusion*) est globalement respecté, mais certains candidats ne se plient toujours pas à cette exigence.
- Certains candidats ne parviennent pas à s'affranchir du texte original, dont ils traduisent des passages au lieu de reformuler les points clefs de manière synthétique et de les intégrer dans un ensemble qui respecte cohérence et cohésion textuelle et qui assure effectivement la déclinaison d'une problématique d'ensemble.
- Les étudiants peinent souvent à étoffer le propos en ce qui concerne l'analyse du document iconographique. Certes, cette année le document pouvait prêter à la description, mais en se concentrant sur sa nature il était possible de proposer des commentaires particulièrement porteurs.
- Les introductions proposées sont parfois non conformes, car elles évoquent de grandes généralités sans avancer de problématique, ou bien elles annoncent un plan qui s'avère non respecté dans le corps de la synthèse. Les notes les plus basses sur cet exercice concernent cependant des étudiants qui n'ont pas été suffisamment exhaustifs et qui se contentent d'un relevé trop superficiel des idées. Dans leur conclusion, de trop nombreux candidats résument simplement, cette année encore, les points clefs évoqués dans le corps de la synthèse, sans proposer de réponse structurée à la problématique identifiée dans l'introduction.
- Près de 30% des copies ne respectent pas les limites imposées en termes de mots (synthèse beaucoup trop longue ou exercices d'expression trop courts).
- Cependant, les étudiants semblent de mieux en mieux maîtriser la méthodologie de la plupart des exercices. Certains se contentent néanmoins de soigner la mise en forme du document, en l'occurrence pour cette session la mise en forme d'un courriel, pensant peut-être obtenir un nombre non négligeable de points sans proposer de contenu. Il faut toutefois garder à l'esprit que le fond est évalué à égalité avec la forme et qu'une coquille vide ne peut en aucun cas être valorisée.
- Plusieurs copies présentent 1 ou les 2 exercices de production incomplets, voire une synthèse incomplète, souvent par manque d'entraînement.

### **2.12.3- Conseils aux candidats**

#### La synthèse :

Un entraînement régulier et rigoureux est nécessaire pour bien respecter le format de cet exercice. Il faut rester concis en allant à l'essentiel pour ne pas dépasser le nombre de mots. Il est important de se relire

afin de ne pas commettre de fautes de français, et de vérifier que l'ensemble est compréhensible. Une révision des structures et de la grammaire française de base est indispensable.

Le candidat doit prendre le temps de lire attentivement l'ensemble des documents, sans en oublier, pour dégager une problématique et construire un plan adapté. Il lui est conseillé de s'entraîner régulièrement à cet exercice et de s'astreindre à ne pas décrire uniquement le document, dans la mesure où ce qui est attendu est une mise en perspective des éléments descriptifs pour déterminer le dessein et/ ou l'objet du document et du dossier.

Il faut garder en mémoire l'importance du paratexte et s'assurer que l'analyse proposée répond bien à la question : « What's the message? »

Il est important de respecter le nombre de mots, en ayant à l'esprit les règles qui prévalent en la matière. En effet, tout comme pour le commentaire, le non-respect de cette limite de mots est pénalisé, parfois lourdement si le dépassement ou le déficit est important.

Un entraînement régulier dans les conditions de l'examen est également indispensable, afin d'acquérir le rythme adéquat en matière de lecture et de rédaction et de parvenir à finir les épreuves dans le temps imparti.

#### Le commentaire :

Pour les deux parties relatives à l'expression écrite en anglais, la construction des énoncés doit être correcte. La maîtrise des règles grammaticales et syntaxiques constitue de ce fait un prérequis. Le « franglais » est à proscrire et il est hautement préférable de privilégier une paraphrase à l'utilisation d'un mot en français lorsqu'un terme de lexique anglais n'est pas connu. Dans le même ordre d'idées, il vaut mieux rédiger en utilisant une syntaxe et des énoncés simples plutôt que de s'attacher à avoir recours, par exemple, à des structures calquées du français mais alors souvent incorrectes.

Tout comme pour la synthèse, il est très important de respecter le nombre de mots en ayant à l'esprit les règles qui prévalent ( ex : « can't » = 2 mots).

Il est par ailleurs primordial d'apprendre et de rebrasser régulièrement le vocabulaire en lien avec les thèmes au programme, les termes de lexique étant spécifiques et ne pouvant souffrir d'approximation ou d'improvisation. L'élaboration de listes de vocabulaire et/ou de fiches de vocabulaire heuristiques est grandement recommandée.

La maîtrise d'une langue vivante passant par un entraînement régulier, tant en réception qu'en production, il est de ce fait conseillé la lecture de quotidiens américains et britanniques (New York Times, The Guardian, The Economist, The Washington Post) ainsi que le travail d'écoute de documents sonores (NPR All Things Considered) ou d'extraits de documents vidéo (VOX, New York Times, BBC, Voice of America).

Dans le même ordre d'idées, il convient pour la première partie, de s'entraîner régulièrement au traitement de différents types de documents, et pour la seconde partie de s'entraîner à rédiger divers types d'écrits (lettre, courriel, note, etc.).

#### Les candidats pourront également se référer aux ouvrages ci-dessous :

- « Anglais Appliqué aux Affaires », François. Cazenave, collection Express, Dunod.
- "Business Grammar & Practice", Michael Duckworth, Oxford Business English
- "Journal'ease vocabulaire », Judith. Andreyev, Bréal.